

## **bpost a conclu un accord avec les éditeurs de journaux flamands concernant la distribution des journaux à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Pour la distribution des périodiques, bpost lance une offre commerciale.**

**Grâce à cet accord, bpost peut garantir un emploi au personnel sous contrat fixe en Flandre et éviter un plan social. La discussion se poursuit avec les éditeurs francophones. En parallèle, bpost a présenté sa nouvelle offre pour la distribution des périodiques à l'IBPT ce mois-ci.**

---

Le 12 décembre dernier, le gouvernement a décidé de mettre fin à la concession pour la distribution des journaux et des magazines, moyennant une période de transition de six mois entre le 1er janvier et le 30 juin 2024. Suite à cette annonce, bpost a développé une nouvelle offre commerciale pour la distribution des journaux et des périodiques à partir du 1<sup>er</sup> juillet. L'entreprise est entrée en discussion avec les éditeurs dans le but de leur proposer une offre attrayante et de qualité, tout en souhaitant retenir autant de volumes que possible.

Aujourd'hui, les éditeurs flamands et bpost ont conclu un accord sur une collaboration pour les années à venir. Grâce à cet accord, bpost peut éviter un plan social important et effectuer une transition en douceur vers un autre modèle opérationnel à partir de 2025.

Pour convaincre les éditeurs, bpost a déployé tous les efforts nécessaires afin de proposer un prix compétitif pour un service de qualité. Concrètement, cela veut dire que bpost prévoit un transfert graduel des volumes de journaux vers sa filiale AMP qui travaillera à son tour avec des sous-traitants employant du personnel permanent. L'accord trouvé concerne un volume qui équivaut +- à 75% des volumes actuellement distribués par bpost en Flandre.

D'autre part, les services de bpost doivent également être progressivement adaptés à la diminution continue des volumes de journaux et de courrier. La diminution de ces volumes, qui ne peut être entièrement compensée par l'augmentation des volumes de colis, montre en effet que l'entreprise doit de plus en plus s'adapter au contexte actuel. Cette adaptation est essentielle pour l'avenir des activités belges et pour éviter les chocs sociaux futurs.

Grâce à ces deux mesures, bpost peut garantir un emploi au personnel sous contrat fixe en Flandre. La discussion se poursuit avec les éditeurs de journaux francophones avec, pour objectif là aussi, de conserver le maximum de volumes de journaux et de pouvoir trouver des solutions permettant de garantir un emploi au personnel sous contrat fixe.

### **Nouvelle offre pour la distribution des magazines**

Pour répondre aux besoins variés des différentes organisations distribuant des magazines (commerciaux, ONG, etc.), bpost a élaboré conformément aux obligations de service postal universel, une nouvelle offre prenant en compte les besoins des clients. Elle a été conçue pour garantir la continuité commerciale, en tenant compte des spécificités du paysage médiatique belge.

Des visites clients ont débuté cette semaine et l'offre sera disponible en ligne sur le site internet de bpost à partir du mois de mai.

Chris Peeters, CEO de bpostgroup : "Notre objectif était de trouver le bon équilibre entre garantir la continuité et la qualité du service d'une part, et répondre aux attentes de prix des éditeurs d'autre part. Cet accord offre une solution claire pour les éditeurs et les employés en Flandre. Les discussions se poursuivent avec les éditeurs francophones et notre objectif est également d'obtenir un accord."

### **Pour plus d'information :**

**Antoine Lebecq**

T. +32 2 276 2985 (IR)

[bpostgroup.com/investors](http://bpostgroup.com/investors)

[investor.relations@bpost.be](mailto:investor.relations@bpost.be)

**Laura Cerrada Crespo**

T. +32 470 90 61 53 (Media)

[laura.cerradacrespo@bpost.be](mailto:laura.cerradacrespo@bpost.be)